



Newsletter Mars 2021



Aymeric CHAMPEIL

T : 06 72 53 30 29
aymeric.champeil@mypensionxper.com
mypensionxper.com



Christophe OLIVIER

T : 06 88 34 77 19
christophe.olivier@mypensionxper.com
mypensionxper.com

My PENSION
10 rue Lord Byron
75008 Paris
9 cours de Gourgue
33000 Bordeaux
T. +33 1 45 00 09 40
F. +33 1 45 00 09 47
contact@mypensionxper.com
www.mypensionxper.com

SAS au capital de 100 000€
RCS 881 739 858 Paris
Enregistrée à l'ORIAS sous le
numéro 20002563 (www.orias.fr)
en qualité de :
- Conseiller en investissements
financiers adhérent de la
Chambre Nationale des
Conseillers en Investissements
Financiers (CNCIF) association
agrée par l'Autorité des
Marchés Financiers (AMF)
- Intermédiaire en Assurance
sous le contrôle de l'Autorité de
Contrôle Prudentiel et de
Résolution (ACPR)

L'ACTUALITE ECONOMIQUE ET FINANCIERE

La situation sanitaire n'est plus le seul point d'attention des marchés financiers. Et paradoxalement ce n'est pas nécessairement une bonne nouvelle pour toutes les actions.

Comme toujours, le mouvement est parti des Etats-Unis. Les économistes constatent des signes de reprise soutenue (croissance réalisée de 4,1% du PIB au dernier trimestre et prévue au-delà de 5% pour le premier semestre 2021) et une nette augmentation des prix des matières premières. Dans ces conditions, le vaste plan de 1 900 Milliards de dollars, promis par le président Biden et voté à la Chambre de Représentants fin février, alimente les inquiétudes sur un retour de l'inflation, qui contraindrait la Banque Centrale à diminuer son soutien massif et à remonter les taux courts plus rapidement que prévu.

Les investisseurs obligataires ont pris la menace très au sérieux, ce qui a conduit à une hausse rapide des taux à 10 ans de 0,91% fin 2020 à plus de 1,5% en séance fin février. La contagion de cette hausse des taux longs a atteint l'Europe, même si la situation économique y est très différente. Les taux longs français sont brièvement repassés en territoire positif, ce qui changerait considérablement la donne en termes de soutenabilité de la vaste dette Covid. Les messages rassurants de la FED sur la durée étendue de son soutien monétaire ont contribué à rassurer les investisseurs. Mais nul doute que le sujet de l'inflation va rester central dans les mois qui viennent.

Le transfert du focus de la crise sanitaire à l'inflation a eu pour conséquence une brutale rotation sectorielle au sein de marchés actions. Les valeurs cycliques ont repris des couleurs, en particulier les banques et les sociétés d'exploitation des ressources de base, traditionnellement associées à une hausse des taux. A l'inverse, les valeurs de croissance, en particulier les technologiques, ont subi une nette correction en deuxième partie de mois. Le NASDAQ termine le mois en territoire négatif, tandis que l'indice CAC 40 progresse de plus de 5%. Cette divergence, inverse du mouvement observé en 2020, a pris de nombreux gérants d'actifs à rebours. Les cinq valeurs en tête du palmarès du CAC 40 en février 2021 (Société Générale, Crédit Agricole, BNP Paribas Arcelor Mittal et Axa) affichent des rendements négatifs sur 3 ans, tandis que des sociétés défensives comme Air Liquide ou technologiques comme ST Microelectronics figurent parmi les plus fortes baisses de l'indice sur le mois.

L'or, actif sans rendement, et par conséquent les sociétés minières aurifères, sont parmi les principales victimes du mouvement de hausse des taux.

L'ACTUALITE DE L'EPARGNE RETRAITE

Les députés ont adopté en deuxième lecture en février une proposition de loi relative à la déshérence des contrats de retraite supplémentaire. Ce texte doit permettre aux bénéficiaires de ne pas perdre de vue leur contrat, ou de les retrouver, grâce à une information accrue et simplifiée de la part des assureurs et des entreprises.

La Fédération Française de l'Assurance confirme le succès des nouveaux PER : à fin janvier 2021, 16 mois seulement après leur lancement, les PER comptent 1,24 million d'assurés pour 13,4 milliards d'euros d'encours dont la moitié correspond à des supports en UC. La dynamique observée ces derniers mois se prolonge sur le mois de janvier 2021 avec 88 440 nouveaux assurés et 416 millions d'euros de cotisations (+185 % et +143 % respectivement par rapport à janvier 2020) auxquels viennent s'ajouter 147 220 assurés et 2,4 milliards d'euros au titre de transfert d'anciens plans.

A SUIVRE PAGE 2

**LE NOUVEAU PER EST
PARTICULIEREMENT
EFFICIENT POUR
AMELIORER LA RETRAITE
DES AVOCATS**

**BÉNÉFICIEZ D'UN AUDIT
DE VOTRE ÉPARGNE
RETRAITE SANS
ENGAGEMENT**



LE FOCUS DU MOIS

LE NOUVEAU PER EST PARTICULIEREMENT EFFICIENT POUR AMELIORER LA RETRAITE DES AVOCATS

LES AVOCATS DISPOSENT D'UN REGIME AUTONOME DE RETRAITE SAIN ET EQUILIBRE MAIS SOUS LA MENACE DE LA REFORME DES RETRAITES.

Quel que soit leur mode d'exercice (indépendants, collaborateurs, associés ou salariés), les quelque 70 000 avocats des barreaux français relèvent du régime autonome de retraite de la Caisse Nationale des Barreaux Français (CNBF). Ce régime bénéficie d'une démographie favorable avec près de 4 cotisants par bénéficiaire, même si ce ratio est en dégradation constante depuis 2007. 88% des nouveaux retraités partent sans minoration, mais au prix d'un départ en moyenne à 65,4 ans (63,2 moyenne française) voire d'un cumul emploi-retraite. Près de 50% des nouveaux retraités ne cessent pas leur activité (et cotisent alors à fonds perdus). La durée moyenne de service de la pension (hors réversion) est de 16 ans, en progression de 2,8 ans en 20 ans. De fait, la CNBF a accumulé en réserve 4,2 années de prestations pour le régime de base, malgré le versement de compensations à des régimes en déséquilibre démographique. Et 5,9 années pour le régime complémentaire. La gestion financière des actifs a rapporté +12,4% en 2019 grâce à une part importante d'actions (34%).

Le régime de base est particulièrement solidaire avec une cotisation proportionnelle au revenu net jusqu'à un plafond de 297 549 € pour une prestation fixe annuelle de 17 255 € pour un taux plein. Les conditions d'obtention du taux plein en termes d'âge et de durée de cotisation sont les mêmes que pour le régime général. Le régime complémentaire prévoit quatre classes de cotisations pour acquérir plus ou moins de droits, mais 81% des cotisants choisissent la classe 1 la moins chère (et la moins protectrice). Le ratio Valeur de Service / Coût d'Acquisition du point ressort à 9,68%, ce qui est largement plus efficace que les 5,75% de l'AGIRC/ARRCO. En revanche, le taux de réversion n'est que de 60% pour le régime complémentaire CNBF contre 100% pour l'AGIRC/ARRCO. De fait, la santé insolente du régime des avocats ne peut que faire des envieux et la Réforme des Retraites fait peser une menace à la fois sur l'intégration des réserves au régime général et sur une forte augmentation des cotisations.

POURQUOI LES AVOCATS DOIVENT SOUSCRIRE A UN PLAN D'EPARGNE RETRAITE PAR CAPITALISATION ?

Seule une épargne retraite individualisée par capitalisation permet d'échapper aux déséquilibres des systèmes par répartition. C'est aussi l'opportunité pour l'avocat de reprendre le contrôle de ses investissements ou d'en confier la gestion financière à un gérant privé au sein d'un véhicule de capitalisation fiscalement efficace. Il reprend aussi le contrôle de ses options de sortie : en capital ou en rente avec un choix individuel du taux de réversion

POURQUOI LES NOUVEAUX PER SONT PLUS EFFICIENTS QUE LES ANCIENS CONTRATS MADELIN ?

Les nouveaux PER remplacent les contrats Madelin qui ne sont plus commercialisables depuis le 01/10/2020. Toutefois les détenteurs de contrats Madelin peuvent continuer à les alimenter.

Ils permettent en particulier une sortie en capital (en une fois ou fractionnée) au moment de la liquidation des droits à la retraite en lieu et place de la rente. Les conditions de sortie anticipée sont élargies en particulier à l'acquisition d'une résidence principale. Les nouveaux PER sont aussi librement transférables avec une indemnité maximale de 1% les 5 premières années. Les nouveaux Plans d'Epargne Retraite accompagnent ainsi le souscripteur tout au long de sa carrière, y compris s'il exerce plusieurs métiers sous des statuts divers (salarié, indépendant...). Enfin le souscripteur peut interrompre les versements sur un PER alors que les Madelin prévoient un minimum.

De fait les nouveaux PER sont particulièrement efficaces pour améliorer la retraite des avocats.

UN SERVICE MY PENSION :
L'AUDIT DE VOTRE EPARGNE RETRAITE SANS ENGAGEMENT

Nous sommes à votre disposition au 01 45 00 09 40 ou contact@mypensionxper.com